

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

SNUipp-FSU – Section de Savoie
Mardi 9 juillet 2013

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :

SNUipp73 – Section de Savoie

Date du courrier invitant à la négociation préalable :

Mercredi 3 juillet 2013

Date/heure/lieu de la négociation :

Mardi 9 juillet 2013 à 10 h 30 à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale de la Savoie – 131 avenue de Lyon – 73000 CHAMBERY

I) Participants :

- Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY – Secrétaire départementale
Monsieur Eric BARBE

- Représentants de l'administration :

Madame la Secrétaire générale
Madame l'Inspectrice de l'Education nationale adjointe

II) Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration :

- Revendications et demandes de l'organisation syndicale :

- Conditions d'organisation de la rentrée dans les EREA : inquiétude quant à l'augmentation des effectifs à l'EREA Amélie Gex (+20 élèves), et quant à la modification des fonctions d'éducateurs.
- Conditions d'organisation de la rentrée 2013 : suppression des postes d'AED dans les écoles, manque de moyens pour les écoles en attente d'ouverture,
- Admission à la Hors-classe,
- Fonctionnement du mouvement intra-départemental

- **Conditions d'organisation de la rentrée dans les EREA :**

La gestion des moyens des EREA relève du Rectorat, toutefois la DSDEN n'a pas été informée des problèmes liés à la rentrée. Madame la Secrétaire générale se propose de contacter le chef d'établissement pour faire le point.

- **Conditions d'organisation de la rentrée 2013 : suppression des postes d'AED dans les écoles, manque de moyens pour les écoles en attente d'ouverture :**

Les représentants des personnels SNUipp-FSU dénoncent le choc des suppressions de postes d'AED à une semaine de la sortie des classes, sur le plan humain, et les conséquences importantes pour le fonctionnement des écoles à la rentrée. Ils soulignent également le non-sens de la disparition de ces moyens supplémentaires dans les écoles de l'éducation prioritaire.

Compte tenu des mesures de réduction budgétaire, le volume des supports d'AED a été réduit sur le plan académique puis départemental.

14 supports d'AED chargés de différentes missions dans le 1^{er} degré sont retirés dans les écoles dès la rentrée de Septembre, soit tous les AED en poste pour les "activités culturelles, sociales et sportives", et "lutte contre l'illettrisme".

Les établissements employeurs ont été prévenus, à charge pour eux d'informer le salarié concerné par cette mesure.

Des possibilités de réemploi peuvent être envisagées sur des AVSI ou de surveillance si des supports se libèrent.

L'implantation des postes de maître surnuméraire: les représentants des personnels souhaiteraient la généralisation de ce dispositif. En termes de procédure, ils souhaiteraient que les écoles susceptibles de bénéficier du dispositif soient averties en amont, afin de pouvoir présenter un projet or il leur semble que les écoles ont été désignées par l'IEN, sans que les équipes aient été associées.

Madame l'IANA indique que les écoles d'implantation ont été choisies par les IEN, selon leur connaissance des difficultés des écoles, et d'autres critères comme le profil RRS et les éléments liés à l'équipe et à la personnalité du directeur, avec une capacité à fédérer l'équipe.

Il est prévu essentiellement pour ces maîtres une intervention sur le cycle 2 et pas exclusivement sur les apprentissages fondamentaux. Ils bénéficient de journées de formation et d'un suivi du dispositif.

Le SNUipp-FSU s'inquiète du manque de moyens pour la rentrée. Il reste 22 écoles à suivre en ouverture. Une dotation de postes supplémentaires serait nécessaire.

Les IEN iront compter les élèves à la rentrée. Le Directeur Académique veillera particulièrement à l'ajustement de la carte scolaire.

- **Admission à la Hors-classe**

Souhait des représentants des personnels : les enseignants partant à la retraite ne doivent pas être privés des possibilités de promotion à la hors-classe : ils doivent figurer sur le tableau de promotion comme précédemment.

L'Administration se renseigne sur la conformité de la demande avec les textes en vigueur.

- **Fonctionnement du mouvement intra-départemental**

Les représentants du personnel ne sont pas satisfaits du déroulement de la phase d'ajustement.

Ils regrettent de ne pas avoir reçu les documents dans les délais suffisants, mais surtout de ne pas avoir eu tous les documents nécessaires pour leur permettre une intervention plus efficace.

Ils relèvent le fait que la composition des postes ait été réalisée par l'Administration en fonction des quotités de temps partiels. Cela a impliqué deux logiques contradictoires selon eux, entre le respect du barème, et des postes prévus uniquement pour des enseignants à temps partiels.

La Secrétaire Générale et l'IENA répondent que la composition des postes a effectivement été réalisée par les IEN, ces derniers connaissant bien leur circonscription. Les règles du mouvement ont été respectées totalement.

Elles indiquent également qu'elles restent attentives aux diverses demandes de révision d'affectation et qu'elles veilleront à ce que les représentants des personnels disposent des documents dans les délais suffisants.

La Secrétaire Générale



Lydie Rebière

La secrétaire Départementale



Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY